

LES FONDS EUROPÉENS EN AQUITAINE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.

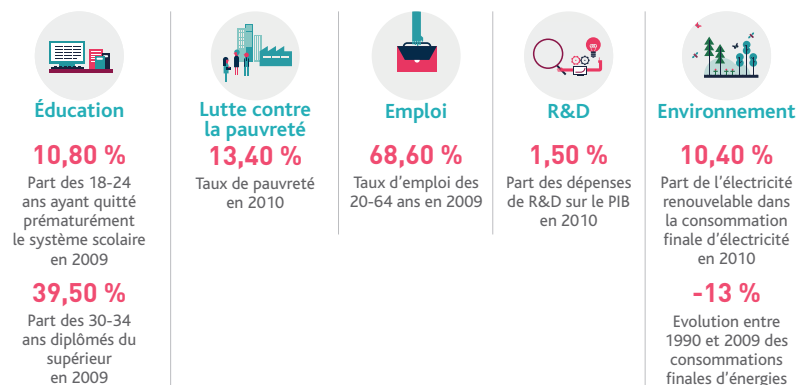


ENJEUX

Sur le plan économique, la région Aquitaine se positionne dans le peloton de tête des régions françaises grâce notamment aux secteurs de l'agroalimentaire et de la construction aéronautique et spatiale, faisant de l'Aquitaine un territoire attractif pour la création d'entreprises. Cette situation est confortée par sa localisation géographique caractérisée par un environnement préservé, des sites d'exception et un littoral attractif qui permet le développement d'une économie touristique importante. A l'échelle des régions européennes, l'Aquitaine occupe cependant un positionnement plus intermédiaire et doit relever un certain nombre de défis économiques, environnementaux et sociaux pour renforcer sa compétitivité, et contribuer ainsi aux objectifs de l'Union. En se fondant sur les potentialités de la région Aquitaine, la logique d'intervention des fonds européens pour 2014-2020 a pour objectif d'apporter un **soutien aux activités, aux publics et aux territoires** pour lesquels le diagnostic a constaté des faiblesses à compenser ou des atouts à valoriser dans les différents domaines prioritaires des politiques européennes.

Les résultats très concrets attendus dans les programmes pour la période 2014-2020 doivent contribuer à un **développement « plus innovant, plus durable, plus inclusif »** pour les Aquitains, et à terme, renforcer la place de la région dans l'espace européen.

STRATÉGIE EUROPE 2020



PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Aquitaine.



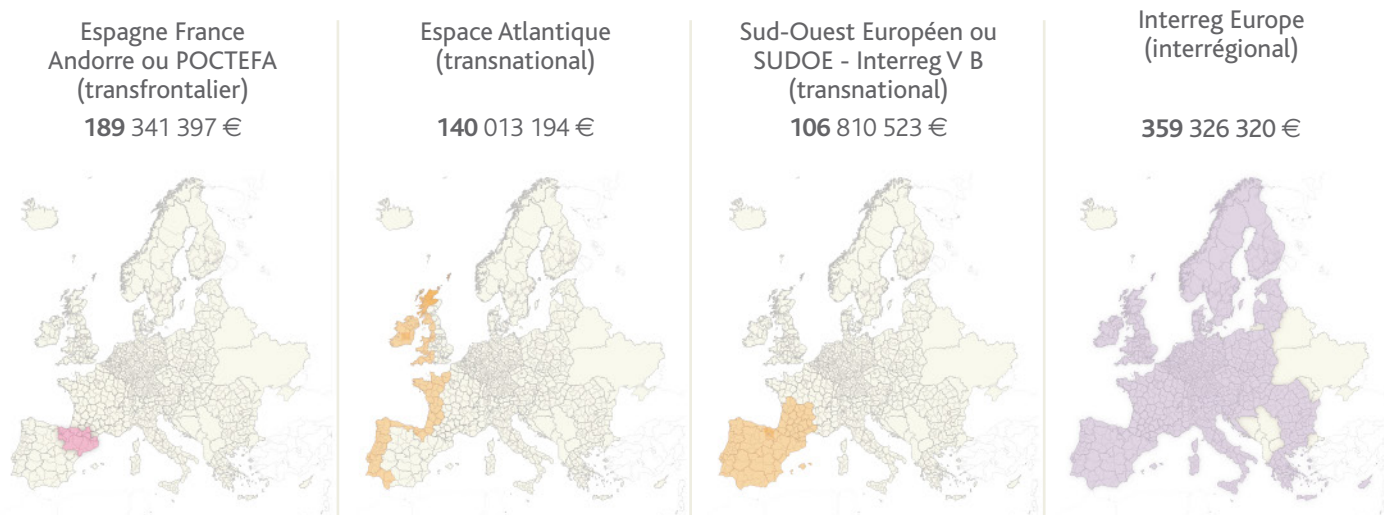
Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Aquitaine FEDER-FSE-IEJ 2014-2020*	459 274 123 €
Programme de développement rural Aquitaine FEADER*	595 324 615 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Aquitaine)**	91 591 639 €
Programme opérationnel national IEJ (volet régional Aquitaine)**	9 513 634 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Aquitaine) pour financer les mesures régionales que la Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire***	9 543 818 €
Total	1 165 247 829 €

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Aquitaine.

Espaces interrégionaux****

Programme opérationnel interrégional FEDER Pyrénées	25 000 000 €
Axe interrégional bassin de la Garonne (dans PO Midi-Pyrénées)	5 750 000 €

Coopération territoriale européenne****



*Source : Accord de partenariat ; **Source : DGEFP ; ***Source : DPMA (montant provisoire) ; ****Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE ; *****Source : Note CGET du 08/09/2014 sur la mise en œuvre 2014-2020 des actions interrégionales

QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel Aquitaine FEDER-FSE-IEJ 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

En Aquitaine, cinq grandes priorités ont été définies en lien avec la Stratégie Europe 2020 de l'Union européenne :

Accroître les capacités d'innovation de l'économie Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, du développement et de la compétitivité des entreprises.

Afin de compléter le système régional d'innovation en privilégiant des domaines de spécialisation, il s'agit de :

- continuer à accroître les capacités de recherche et d'innovation en Aquitaine, en mettant l'accent sur la recherche appliquée et le développement expérimental par le soutien aux laboratoires et centres technologiques,
- aider les entreprises à produire davantage de produits et services innovants en les soutenant dans leurs investissements et dans l'intégration de nouvelles technologies et projets de R&D collaboratifs.

Dans le but de renforcer et pérenniser les acteurs économiques aquitains, il s'agit de :

- accompagner la croissance des PME afin, notamment, d'accroître le nombre d'entreprises de taille intermédiaire,
- augmenter le taux de survie des PME nouvellement créées ou reprises en soutenant des actions de suivi, conseil, formation et d'investissement.

Améliorer l'insertion professionnelle des Aquitains par la formation tout au long de la vie, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois avec le soutien du FSE et de l'IEJ.

Afin d'accroître l'accès ou le retour à un emploi pérenne, la région Aquitaine mettra en œuvre des actions de formation visant le renforcement des compétences et l'acquisition de qualifications. Des actions spécifiques seront également soutenues pour les personnes les plus en difficulté telles que les actions de formation en faveur des personnes sous-main de justice. Afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'orientation et de formation, seront développées des actions visant :

- une meilleure orientation des Aquitains par la mise en place du service public régional de l'orientation permettant une plus grande coordination et la professionnalisation des acteurs de la formation et de l'orientation,
- la qualité des formations et notamment de l'apprentissage (renouvellement des pratiques pédagogiques par les TIC, individualisation des parcours, structuration de la politique de mobilité internationale des Aquitains etc.),
- le développement de nouveaux pôles d'excellence de formation qui regroupent en un lieu unique les formations amenant à l'emploi dans une filière stratégique de l'Aquitaine.
- Pour favoriser l'insertion des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET), en mobilisant l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), des dispositifs spécifiques seront développés dans le cadre du Programme régional de formation, ou encore par la Politique Nouvelle

Chance de la région Aquitaine pour les remobiliser vers l'emploi. En lien avec les objectifs du gouvernement en matière d'apprentissage, priorité sera donnée à la promotion de cette voie de formation mais également à l'insertion professionnelle par l'accompagnement vers l'emploi ou la poursuite d'étude des jeunes NEET tout juste diplômés de l'apprentissage.

- Pour favoriser l'insertion des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET), en mobilisant l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), des dispositifs spécifiques seront développés dans le cadre du Programme régional de formation, ou encore par la Politique Nouvelle Chance de la région Aquitaine pour les remobiliser vers l'emploi. En lien avec les objectifs du gouvernement en matière d'apprentissage, priorité sera donnée à la promotion de cette voie de formation mais également à l'insertion professionnelle par l'accompagnement vers l'emploi ou la poursuite d'étude des jeunes NEET tout juste diplômés de l'apprentissage.

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).

- Afin de faciliter l'accès aux études supérieures des jeunes issus de zones et/ou de milieux sociaux défavorisés et de réduire le nombre des étudiants décrocheurs, de nouvelles initiatives permettant d'anticiper et sécuriser l'orientation des jeunes aquitains vers l'enseignement supérieur mais également visant l'amélioration de l'accompagnement des nouveaux étudiants les plus en difficulté seront soutenues.
- Conformément aux lignes de partage FSE définies en Aquitaine, le conseil régional soutiendra, en complémentarité avec le FEDER, le développement de nouvelles formes d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise pour les publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement (jeunes, étudiants, apprentis, femmes, demandeurs d'emploi, etc.).
- Enfin, afin d'accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), notamment pour les demandeurs d'emploi, les structures d'accompagnement de l'ESS seront renforcées dans leurs missions de conseil-animation et les projets de création ou de reprise d'entreprises de l'ESS seront soutenus financièrement mais également à travers des actions de professionnalisation des entrepreneurs de l'ESS.

Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services tout en menant une stratégie concertée d'extension de réseaux :

- afin de permettre l'accès d'un plus grand nombre de ménages et d'établissements au très haut débit en fibre optique dans les zones délaissées par les opérateurs privés, les réseaux seront étendus prioritairement sur les zones qui accueillent le plus grand nombre d'entreprises, de centres de recherche et d'établissements publics de santé, d'enseignement, de formation et d'insertion,
- dans le but de développer les usages avancés des technologies numériques par les entreprises, la transformation numérique des acteurs économiques est un enjeu de compétitivité : l'achat d'études, de conseil, de logiciels sera soutenu,
- dans le but d'augmenter la part de la population utilisatrice d'e-services, les projets visant à développer des nouveaux services numériques quotidiens aux Aquitains notamment en matière d'e-administration et d'e-santé seront soutenus.

Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique en préservant le patrimoine naturel et en valorisant les ressources de la région.

- De manière à augmenter la production d'énergies renouvelables, les investissements seront soutenus dans les ressources marines, la géothermie et la biomasse.
- En matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, les PME, seront soutenues dans leurs investissements pour maîtriser leur consommation et améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations ; l'habitat social et, sous conditions, le logement privé feront l'objet d'un soutien à la rénovation thermique. Pour favoriser le recours aux transports alternatifs à la voiture individuelle, les actions visant à renforcer l'usage des transports collectifs à l'échelle régionale seront soutenues.
- Dans le but de réduire la vulnérabilité des populations en anticipant les risques climatiques, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et de plans d'actions seront soutenues.
- Sur le plan de la biodiversité, de manière à préserver les continuités écologiques, le programme sera axé sur l'amélioration de la connaissance des espèces et des sites et sur la sauvegarde de la trame verte et bleue.
- Par ailleurs, patrimoine culturel exceptionnel, le projet Lascaux IV à proximité du site historique et classé au patrimoine mondial par l'UNESCO sera soutenu de manière à le sanctuariser.

Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté

Le FEDER sera mobilisé au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le cadre d'une approche intégrée du développement urbain durable et d'un axe spécifique du programme opérationnel visant à associer, dans les stratégies locales, l'objectif de création d'activités et d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Les projets peuvent également solliciter les autres thématiques prévues dans le programme.

Programme de développement rural Aquitaine FEADER

Compte tenu des spécificités agricoles et rurales de la région Aquitaine et des besoins identifiés dans le diagnostic du programme, le FEADER ciblera son intervention sur les **6 priorités suivantes** :

- l'appui aux **exploitations situées dans les zones à handicap naturel**,
- l'**installation et la transmission** des exploitations,
- l'**environnement et l'agro-écologie**,
- la **compétitivité et l'adaptation** des exploitations agricoles et des entreprises,
- les **services** de base à la population et le **tourisme** en milieu rural,
- la valorisation des **ressources forestières**.

12 mesures du règlement rural seront mobilisées pour répondre aux différents besoins identifiés à l'échelle régionale.

Programme opérationnel national FSE (volet régional Aquitaine)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Aquitaine au titre du programme national sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées. Enfin le FSE à la main de l'Etat en Aquitaine sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés. De plus, le FSE interviendra en région Aquitaine, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Aquitaine de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

Programme opérationnel national IEJ (volet régional Aquitaine)

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Aquitaine, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ

- des actions de **repérage de ces jeunes** comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- l'**accompagnement suivi et personnalisé**, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation,
- des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.

LES FONDS EUROPÉENS EN AQUITAINE 2014-2020

Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Aquitaine)

Concernant le FEAMP, les Régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et non littorales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?

De manière à prendre en compte des besoins spécifiques à certains territoires, des programmes européens ou parties de programmes visent à soutenir des projets territoriaux élaborés sur la base de stratégies définies par les acteurs locaux.

Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Le développement urbain durable vise ainsi à soutenir les territoires les plus en difficulté (reconversion, paupérisation, accès aux services publics). La mise en œuvre de ces actions s'effectuera sur la base de stratégies urbaines intégrées présentées par les autorités urbaines compétentes. Un appel à manifestation d'intérêt sur la base d'un cahier des charges sera établi au niveau régional. Il permettra de construire les stratégies territoriales intégrées associant notamment développement économique et aménagements urbains, et constituera la base pour l'examen des opérations proposées.

A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.

Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 20 000 et 150 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par le conseil régional.

Programme opérationnel interrégional Massif des Pyrénées

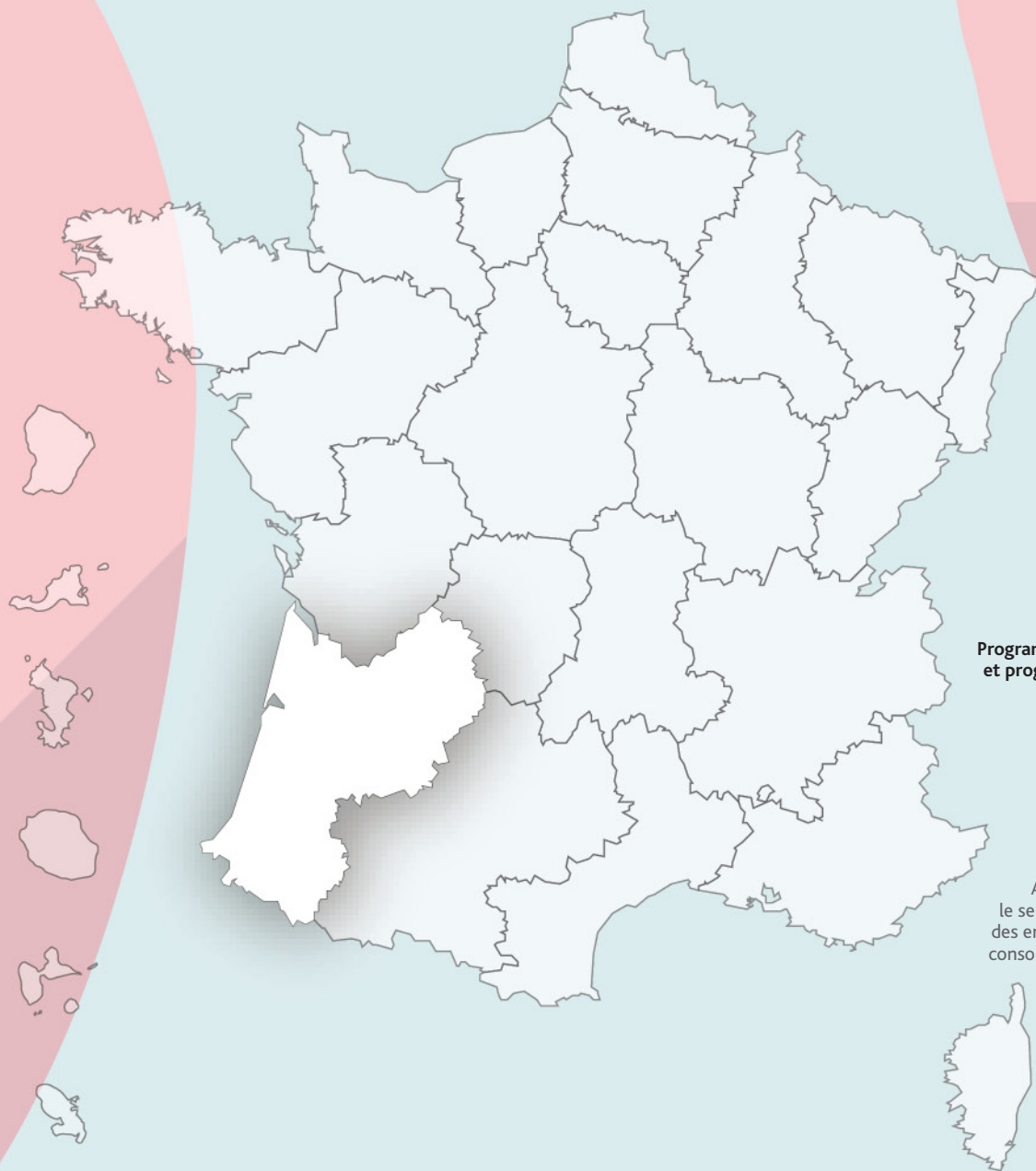
Le programme opérationnel interrégional du massif des Pyrénées a pour objectif principal d'accompagner le développement de l'emploi et le dynamisme économique au travers des filières d'activités spécifiques au massif et du tourisme, en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux.

Dans ce cadre, les crédits FEDER permettront de poursuivre les objectifs suivants :

- le renforcement des activités au travers d'une action ciblée en faveur de l'artisanat et des TPE/PME qui valorisent et développent les ressources et les savoir-faire propres au massif,
- l'amélioration de la connaissance et la valorisation des patrimoines du massif (par la mutualisation innovante des moyens dans le domaine de l'inventaire patrimonial, mais également par l'adaptation de l'accès à la connaissance et à l'interprétation de l'offre patrimoniale aux attentes des visiteurs du 21ème siècle),
- l'accroissement de la qualité et de la diversité des activités touristiques (par la qualification des structures d'hébergement touristique, la dynamisation et la structuration des filières et des services touristiques et enfin par l'amorçage d'une dynamique performante de développement durable de l'économie touristique des stations et sites du massif).

Le bassin de la Garonne

Le programme opérationnel régional FEDER-FSE dispose également d'un axe interrégional dédié au financement d'actions sur le bassin de la Garonne. Sur ce territoire spécifique (couvrant les régions d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées), la priorité a été donnée à la prévention et à la gestion des risques (en favorisant la réactivité des acteurs locaux et en minimisant la vulnérabilité des populations lors d'une inondation) et à la protection de la biodiversité (en remettant la Garonne au cœur des préoccupations d'aménagement et de développement local, par une approche territoriale et paysagère et en préservant les milieux et espèces aquatiques).



Contacts

Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ et programme de développement rural FEADER

Autorité de gestion :
Conseil régional Aquitaine

fonds.europeens@aquitaine.fr

Volet régional du programme national FSE et du programme national IEJ

Autorité de gestion déconcentrée :
le service FSE de la Direction régionale
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi
(DIRECCTE)

Immeuble le Prisme
19 rue Marguerite Crauste
33 074 - Bordeaux Cedex

Pour en savoir plus

www.aquitaine.fr
europe-international.aquitaine.fr
www.europe-en-aquitaine.eu
www.aquitaine.direccte.gouv.fr/accueil-2
www.europe-en-france.gouv.fr